Sénat et Chambre des communes-Loi

Mon ami, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) semble vouloir prendre la parole. Il fait partie de ceux que j'appellerais les semi-indépendants, et je ne dis pas ça pour le critiquer. C'est un indépendant qui n'est pas tout à fait indépendant. Il y a déjà eu des députés de ce genre à la Chambre. Ils passent leur temps à s'éloigner et à se rapprocher de leur parti, un peu comme un yoyo. Je ne pense pas que ce soit très souhaitable pour un député; je trouve pourtant qu'on a le droit de ne pas toujours être d'accord avec son parti.

Je comprends les députés qui appartiennent au parti au pouvoir, sans faire partie du cabinet. Ces députés ne sont pas toujours d'accord avec les projets de loi présentés par le gouvernement, tout comme je n'approuvais pas toujours les mesures législatives présentées par mon parti, lorsqu'il était au pouvoir. Ce sont des questions qui doivent être débattues au sein du caucus. Et ce n'est pas toujours facile lorsqu'on a un tempérament dynamique et qu'on est ambitieux, intelligent et indépendant, mais, pour un député qui possède ces qualités, l'endroit choisi pour régler ces questions, c'est le caucus de son parti. La presse ignore la plupart du temps les désaccords de ce genre et c'est pourquoi nos électeurs les ignorent eux aussi. Il arrive que des électeurs nous écrivent pour se plaindre de ce qui s'est passé, alors que nous nous sommes battus à ce sujet contre la direction du parti ou contre certains membres du cabinet. J'ai connu tout cela. Je sais ce que c'est, et je vois des députés en face hocher la tête.

On qualifie les ministériels qui ne sont pas membres du cabinet de députés d'arrière-ban. Je n'ai jamais vraiment trouvé quelque valeur à cette désignation. Je pense que nous sommes tous essentiellement égaux. Certains se font imposer les mains. L'imposition des mains peut créer un évêque, mais n'en fait pas toujours un. Toutefois, c'est le système dans lequel nous fonctionnons.

J'aimerais terminer sur une dernière note. Je suis fier d'être conservateur. Je ne sais pas comment les autres partis fonctionnent, mais je ne voudrais pas que notre parti ait une optique philosophique limitée. Les gens disent que notre parti compte des gens de gauche et de droite. Je ne sais pas ce qu'est une personne de droite ou de gauche. Si cela signifie que je suis un peu plus libéral sur certaines questions que certains de mes amis, je suis peut-être au milieu. Si je suis un plus conservateur sur certaines questions, il se peut que je sois tout juste à droite du milieu. Si c'est ce qu'on veut dire, je suppose que nous avons des gens dans notre parti qui sont à droite ou à gauche, mais je suis heureux qu'il compte des gens qui ont des principes différents. Cela signifie que nous pouvons aborder les problèmes du pays sous de nombreux points de vue parce que nous avons des personnalités, des principes et des antécédents différents. C'est ce qui forme un parti. Sans cela, les partis ne dureraient pas très longtemps et ne feraient pas beaucoup pour leur pays.

Je vois mon bon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à côté de moi cet après-midi. A maintes reprises, quand le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) était le chef de son parti et premier ministre de la Saskatchewan, mon père a appuyé son parti.

Une voix: Oh!

[M. Woolliams.]

M. Woolliams: Quelqu'un a dit «oh». Voici pourquoi mon père a fait cela. Il y avait bien des principes que mon père défendait et qui était aussi ceux du député de Nanaïmo-Cowi-

chan-Les Îles. Toutefois, nous avions avant tout une machine Gardiner, et les gens en étaient fatigués et voulaient s'en débarrasser. Bien des conservateurs ont voté pour le député. Son parti a essayé de nationaliser certaines choses, et je n'étais certes pas d'accord, mais le député a été un assez bon administrateur dans l'ensemble. Il a été un très bon premier ministre parce qu'il était un homme intègre. J'aimerais qu'il soit à la Chambre cet après-midi. Les gens pouvaient ne pas être d'accord avec lui, mais il ne leur en a jamais voulu pour autant. Il faut avoir cette qualité pour être un dirigeant et un homme d'État, et elle est nécessaire, que nous soyons premier ministre, chef de parti, ministre ou député.

Le député de Moncton est un homme éminent qui a osé prendre une initiative à la Chambre. On ne peut s'empêcher de l'admirer pour la position qu'il a prise. D'aucuns ne l'approuvent peut-être pas, mais il a pris position, et c'est son droit. M. Woodsworth a raconté un jour l'histoire de ses deux fils. J'espère ne pas la déformer. Un de ses fils était objecteur de conscience pendant la guerre tandis que l'autre était à l'étranger, dans la RAF. D'après M. Woodsworth, ils étaient tous deux très courageux. C'est qu'il faut parfois une bonne dose d'intégrité et de bravoure pour défendre ses opinions contre la société toute entière ou contre son parti. C'est à ce titre que je félicite le député de Moncton. Je ne suis pas de son avis mais cela ne m'empêche pas pour autant de le respecter. Il s'est heurté à bien des difficultés et à une opposition massive, tant à l'extérieur qu'au sein de son propre parti. C'est pourquoi j'aimerais qu'on essaie de faire des concessions à son égard, je pense que le comité permanent de la procédure et de l'organisation peut trouver le moyen d'y arriver.

Je suis heureux que le député ait soumis cette question à la Chambre. Le rôle des bills privés est justement de permettre aux députés de soumettre leurs griefs à la Chambre des communes. Je félicite le député de l'avoir fait.

M. l'Orateur adjoint: Avant de passer la parole au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), je dois d'abord la donner au député de Roberval (M. Gauthier) car il a appuyé la motion.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement expliquer pourquoi j'ai appuyé le présent bill. Quelqu'un me dit que je suis probablement un indépendant moi aussi, mais j'ai appuyé sincèrement ce bill, parce que je le croyais contraire au Règlement de la Chambre. Je sais que si on s'en tient strictement aux procédures, le bill que nous étudions aujourd'hui est absolument inutile. Mais je crois que si l'on va plus loin, et si l'on considère les précédents qui ont été créés au cours des années passées, nous pouvons porter un jugement différent, parce que nous avons déjà vu siéger des indépendants aux comités. Je ne sais pas s'il y avait eu entente auparavant avec un parti quelconque, mais de toute façon, on a permis à ces indépendants de siéger à ces comités.

Cette année nous n'avons qu'un indépendant pour cette session, et comme plusieurs de ses prédécesseurs ont été favorisés, je considère cela comme une faveur pour un indépendant de siéger au comité. Les anglophones sont très attachés à cette coutume, et je pense que c'est une coutume établie de vouloir faire participer les indépendants aux discussions des comités permanents de la Chambre.